

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B323-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B323

OBJET : Sports - Organisation 3èmes Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix – Achat de prestations

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Lillane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lès-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Organisation 3^{èmes} Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix – Achat de prestations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite participer en 2013, au soutien des troisièmes éditions de « l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix » et de « l'Ironkids du Pays d'Aix » sur son territoire.

Dans la continuité des deux premières éditions en 2011 et 2012 qui furent de véritables succès sur le plan sportif, médiatique, touristique et économique, la CPA participera à hauteur de 30 000 €uros HT à l'organisation de ces deux événements : l'Ironkids et l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

La participation de la CPA à des épreuves sportives internationales atteste de l'ambition de sa politique sportive qui s'appuie sur des manifestations d'exception provoquant tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives au plus haut niveau.

Cette ambition s'est déjà traduite par l'accueil des deux premières éditions de l'« Ironman 70.3 du Pays d'Aix » et de « l'Ironkids du Pays d'Aix » en 2011 et 2012 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, le bilan d'images et les études des retombées économiques de l'édition 2012 ont démontré les bénéfices apportés au Pays d'Aix.

Sur la base de ces éléments relatifs à la promotion du territoire, aux retombées économiques, et à la valorisation du sport de haut niveau en concordance avec sa stratégie de communication, la Communauté du Pays d'Aix souhaite ainsi promouvoir son image en apportant une participation à ce grand événement en 2013.

A cet effet, la société Triangle France souhaite organiser le 22 septembre 2013 la troisième édition de « l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix », qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France, tel que celui de Nice (06).

Au sein de cette compétition, la société Triangle France souhaite organiser et promouvoir le 3^{ème} « Ironkids du Pays d'Aix » qui se déroulera le samedi 21 septembre 2013 à Peyrolles-en-Provence. Cette manifestation a pour but de fédérer les enfants de 8 à 15 ans autour d'une épreuve sportive de type duathlon comportant une épreuve de natation ainsi qu'une épreuve de course à pieds.

« L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix » en 2013 se déroulera suivant la chronologie suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve centrale de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser six communes du territoire du Pays d'Aix (Jouques, Vauvenargues, Puyloubier, Beaurecueil, Le Tholonet et Saint Antonin sur Bayon),
- Une épreuve de course à pied (21 km) qui s'achèvera sur le Cours Mirabeau de la commune d'Aix-en-Provence.

Il convient de noter que la World Triathlon Corporation (WTC), propriétaire du label « Ironman », a délégué de manière exclusive à la société Triangle France l'utilisation du label Ironman et l'organisation des épreuves Ironman et Ironman 70.3 sur le territoire français. Dans ce cadre, la CPA, désireuse de s'associer à cet événement, ne peut traiter qu'avec la société Triangle France dans le cadre d'un marché d'achat de prestations de communication de l'article 28 et répondant aux conditions d'exclusivité énoncées à l'article 35 II 8° du Code des marchés publics.

Pour ces manifestations, la CPA participera au financement de ces manifestations pour un montant global et forfaitaire de 30.000 € HT (35.880 € TTC) et s'engagera à assurer l'exclusivité de toute publicité à la société Triangle France sur le tracé du parcours de la course ainsi que sur le domaine public de l'épreuve de natation (lac de Peyrolles-en-Provence).

A cet effet, la société Triangle France s'engage à :

- Transmettre en temps utile à la CPA la liste des partenaires officiels de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon autorisés à présenter des publicités commerciales, ainsi que la liste des vendeurs agréés,
- Présenter la CPA comme site d'accueil de " l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon ",
- Procéder à l'insertion du logo de la CPA sur les affiches et sur tous les supports de la manifestation (site internet, flyers, magazine..),
- Offrir une demi page à la CPA ainsi que l'éditorial de Madame la présidente sur le programme officiel,
- Ouvrir un lien de la CPA sur le site officiel de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon,
- Permettre à la CPA d'apposer, 200 mètres de banderoles, portant le nom et le logo de la CPA sur le site de départ et d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- Permettre à la CPA d'apposer, de chaque côté de la chaussée, 4 oriflammes, portant le nom et le logo de la CPA sur le site d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- Permettre à la CPA d'apposer, sur le site de départ ou d'arrivée, à l'emplacement déterminé d'un commun accord, une arche gonflable, portant le nom et le logo de la CPA,
- Placer le logo de la CPA sur le podium de la remise des prix,
- Placer le logo de la CPA sur le ruban d'arrivée de l'Ironman et de l'Ironkids,
- Placer le logo de la CPA sur l'arche d'arrivée,
- Placer le logo de la CPA sur les dossards de l'Ironman (individuel et par équipe),
- Faire donner le départ de l'épreuve par le représentant de la C.P.A.,
- Mettre à disposition de la CPA des badges non nominatifs pour ses invités permettant l'accès au site " Relations Publiques ",
- Fournir des badges nominatifs pour les personnalités de son choix,
- Faire accueillir le représentant de la C.P.A. lors des différentes cérémonies protocolaires.

Outre ses obligations correspondant à l'organisation de la manifestation, Triangle France assurera également la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des volontaires, du public et des sportifs, ainsi que l'hébergement des athlètes.

Par ailleurs, la société Triangle France s'engage à assurer la promotion de la CPA vis à vis de ses partenaires par l'intermédiaire des médias locaux, nationaux et internationaux (presse écrite, parlée et télévisée) :

- Cet événement sera couvert par une chaîne de France Télévision (France 3), et par des messages radiophoniques sur « France Bleue Provence », permettant ainsi la mise en valeur du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
- La presse écrite (La Provence, Triathlète magazine, Trimag...) ainsi que des sites web (webtriathlon.com, fcz.it, ironmanpaysdaix.com...) permettront également de couvrir largement cette manifestation.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

VU la délibération n°2011_B155 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 relative à l'organisation de l'Ironman 2011 ;

VU la délibération n°2012_B195 du Bureau communautaire du 10 mai 2012 relative à l'organisation de l'Ironman 2012 ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 13 juin 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de l'épreuve de natation de l'Ironkids et l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix sur le lac de Peyrolles-en-Provence ;
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à commander par voie de Marché à Procédure Adaptée, directement auprès de la société Triangle France, dépositaire de l'exclusivité de l'évènement en France, les prestations de communication mentionnées dans le présent rapport pour un montant de 30 000€ HT (35.880 € TTC) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Sports - Organisation 3èmes Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix – Achat de prestations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIL. 2013